

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc approuve les dépenses d'un montant de 23 491 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

2022-RAG-6621

ACCEPTATION DES OFFRES DE MANI-TECH ET EXTINCTEURS DES HAUTES-LAURENTIDES POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME INTRUSION ET INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE tout le système d'alarme intrusion et incendie est désuet et non conforme;

CONSIDÉRANT QUE nous devons obligatoirement rendre le système conforme en tout point afin d'être aux normes avec les assurances;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter les soumissions reçues suivantes pour la mise aux normes :

Mani-Tech (système intrusion)	3 004.73 \$ taxes en sus
Extincteurs des Hautes-Laurentides (système incendie)	7 304.07 \$ taxes en sus

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6622

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale